



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



GAGNANT

GAGNANT

Dossier de presse
sur la rénovation
énergétique.

22 février 2021



1 **Le plan France Relance :**
la transition écologique
comme objectif stratégique
p.4

2 **Les enjeux**
de la rénovation énergétique
p.5

3 **Ma prime Renov'**
copropriétés
p.6
logement individuel
p.8

4 **Rénovation énergétique**
des logements locatifs
sociaux
p.9
des bâtiments publics
p.10

5 **Le rôle des partenaires État**
dans la rénovation
énergétique
p.11

LE PLAN FRANCE RELANCE

la transition écologique comme objectif stratégique



Le gouvernement a mis en place en septembre 2020 un plan de relance économique exceptionnel.

Trois priorités sont fixées :

l'écologie

la compétitivité

la cohésion

Pour atteindre les objectifs ambitieux, le plan est doté de **100 Md€, dont 30 Md entièrement consacrés à la transition écologique**. L'ambition de l'État est de faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de l'économie.

Le plan France Relance est aussi une réponse aux attentes des Français exprimées par la convention citoyenne pour le climat.

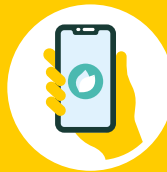
Le volet verdissement du plan représente une accélération sans précédent de la transformation écologique de la société française. Ce volet soutient la transformation écologique de tous les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre : transport, bâtiment, énergie, industrie et agriculture.

L'objectif de toutes les actions mises en place est d'adapter la société aux limites des ressources disponibles et au changement climatique en préservant les ressources naturelles et les espèces.

Le volet écologique répond à deux objectifs :



Décarboniser l'économie en réduisant nos émissions de carbone de **40% d'ici 2030** par rapport à 1990.



Soutenir les secteurs d'avenir en misant sur les **technologies vertes**.

6,7 Md€

Budget national consacré au volet rénovation énergétique

Le plan France Relance consacre 6,7 Md€ à la rénovation énergétique :

des logements privés : hausse du budget du dispositif MaPrimeRénov' de 2 Md€ sur 2021-2022. Sont concernés les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et les copropriétés. Depuis le 1er janvier 2021, tous les propriétaires occupants sont éligibles aux aides.

des logements sociaux : 500 M€ pour leur rénovation thermique et leur restructuration lourde.

des bâtiments publics : 4 Md€ pour leur rénovation énergétique.

LES ENJEUX

de la rénovation énergétique



Au niveau national, le secteur du bâtiment représente près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, dont environ deux tiers sont issus du secteur résidentiel. Les efforts dans ce domaine doivent être amplifiés pour atteindre l'objectif de rénovation du parc aux normes « bâtiment basse consommation » (BBC) en 2050, et l'éradication des passoires thermiques à l'horizon 2030.

Les enjeux de la rénovation énergétique sont :



CLIMATIQUES

L'isolation du bâti et la conversion à un mode de chauffage renouvelable permettent de contribuer à la baisse des émissions de CO₂, et de lutter contre les canicules ou les pointes de froid en particulier dans les EHPAD, écoles et hôpitaux.



ENVIRONNEMENTAUX

La rénovation énergétique permet de réduire l'exploitation de ressources énergétiques limitées. La réhabilitation de logements sociaux permet également de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation.



SANITAIRES

La rénovation thermique permet de réduire les risques sanitaires liés au froid et à l'insalubrité. Le coût médical de la précarité énergétique est estimé à 650 M€ par an.



ÉCONOMIQUES

La relance du secteur BTP est créatrice d'emplois d'avenir, non délocalisables, dans tous les territoires.



SOCIAUX

La rénovation vise le traitement des 5 M de passoires thermiques, dont 200 000 sont des logements sociaux et l'éradication en 10 ans des chaudières fioul qui équipent encore 3,5 M de logements en France ; elle contribue à la réalisation d'économies d'énergie et donc d'économies sur les factures.



Un ménage néo-aquitain sur sept en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement

(source Insee - étude 2018)

Au-delà des enjeux liés au climat, la problématique du confort dans son logement se pose pour de nombreux néo-aquitains. Il en découle des répercussions en termes de bien être, de santé et de factures énergétiques.

Si la vulnérabilité énergétique est surtout liée aux revenus, elle est également dépendante des conditions de logement. **Plus de 350 000 ménages seraient exposés à la vulnérabilité énergétique au logement.** Un ménage est considéré comme vulnérable énergétiquement si son taux d'effort énergétique est supérieur à 8,18 % pour le chauffage de son logement et l'eau chaude sanitaire.

MA PRIME RÉNOV'

copropriétés

Une nouvelle aide à la rénovation énergétique des copropriétés

En Nouvelle-Aquitaine, 7,7 M€ d'aides cumulables adaptées à chaque cas pour financer les travaux et l'assistance aux démarches et au suivi des travaux.

Nombre de copropriétés en Nouvelle-Aquitaine :

	Nbre de copropriétés	Nbre de logements
Charente	1 185	10 414
Charente-Maritime	6 502	67 249
Corrèze	2 531	16 507
Creuse	434	2 836
Dordogne	2 028	16 432
Gironde	17 174	237 340
Landes	4 648	52 924
Lot-et-Garonne	1 965	16 670
Pyrénées Atlantiques	15 174	159 553
Deux-Sèvres	1 137	10 582
Vienne	2 582	30 348
Haute-Vienne	2 586	36 236
Nouvelle-Aquitaine	57 946	657 091

Le parc bâti néo-aquitain est composé de plus de 58 000 copropriétés (657 000 logements).

Les trois quarts sont des copropriétés de moins de 10 logements. Elles se situent pour la moitié d'entre elles dans la métropole bordelaise, dans l'agglomération du Pays basque et en Charente-Maritime. Depuis fin 2018, toutes les copropriétés devraient être inscrites au registre national des copropriétés.



Parmi les copropriétés enregistrées, 6 000 (près de 80 000 logements) ont potentiellement besoin de travaux et ce dans tous les départements.

Le plan France Relance prévoit un **renforcement significatif des aides en les ouvrant à toutes les copropriétés ayant un projet de rénovation énergétique** avec une enveloppe nationale de 111,7 M€ dans le cadre de MaPrimeRénov' Copropriétés.

L'enveloppe allouée par l'Etat pour MaPrimeRénov' copropriétés s'élève à 7,7 M€ pour la région Nouvelle-Aquitaine en 2021 (dont 4,51 M€ copropriétés fragiles*).

Depuis 2017, 584 logements en copropriétés fragiles ou en difficulté ont bénéficié des anciennes aides au syndicat proposées par l'Anah depuis 2017.

L'appui de France Relance, la création de MaPrimeRénov' copropriété et une communication à l'ensemble des acteurs de la copropriété permettra de multiplier les décisions de travaux et les chantiers dans les deux prochaines années.

**Une copropriété fragile est une copropriété ayant un taux d'endettement d'au moins 8% ou se situant dans un quartier en renouvellement urbain (NPNRU).*

Qui peut en bénéficier ?

L'ensemble des copropriétés composées d'au moins 75 % de lots d'habitation principale, immatriculées au registre national des copropriétés et construites il y a plus de 15 ans.

Les syndicats de copropriétés bénéficient de MaPrimeRénov' copropriété pour les travaux en parties communes.

En complément, les particuliers peuvent bénéficier de MaPrimeRénov' pour les travaux réalisés dans les parties privatives des logements.



L'accompagnement des copropriétés

En complément de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les syndicats, syndicats de copropriétés et

copropriétaires peuvent être accompagnés tout au long du montage d'un projet. Le service public de la performance énergétique de l'habitat conseille et accompagne les ménages à la rénovation énergétique.

Il s'appuie sur un réseau de **43 plateformes « FAIRE en Nouvelle-Aquitaine »** déployées depuis le début d'année. Ce service sera consolidé en 2022 avec une participation accrue des collectivités.

Une plateforme dédiée aux copropriétés, gérée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, agit déjà sur le territoire de Bordeaux Métropole et est étendue sur le reste de la Gironde en 2021.

En savoir plus sur le réseau FAIRE :

<https://nouvelle-aquitaine.ademe.fr/particuliers-et-eco-citoyens/mon-habitation/faire-avec-les-espaces-info-energie>



Comment en bénéficier ?

L'aide socle est de 25 % du montant des travaux éligibles, dans la limite de 3 750 €/logement. Cette aide au syndicat de copropriété bénéficie à tous les copropriétaires sans contrepartie.

Une prime complémentaire de 500€ par logement est proposée pour les copropriétés avec une étiquette énergétique F ou G. Une prime du même montant vient récompenser l'atteinte d'une étiquette énergétique A ou B après travaux. Ces bonus sont portés par le plan France Relance.

Une aide complémentaire de 3 000 €/logement pourra être accordée pour les copropriétés qualifiées « fragiles »*.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage professionnelle accompagne obligatoirement la copropriété dans l'élaboration de son projet, le montage de la demande de financement et le suivi des travaux. Cet accompagnement est pris en charge dans la limite de 180€/logement avec un minimum de 900 € d'aide par copropriété.

Les propriétaires modestes ou très modestes au sens de l'Anah pourront bénéficier d'une prime individuelle supplémentaire de 750 ou 1 500 €.

Les objectifs en Nouvelle-Aquitaine pour 2021 s'élèvent à 890 logements pour une enveloppe de 3,2 M€ pour les copropriétés saines et de 699 logements pour une enveloppe de 4,5 M€ pour les copropriétés fragiles.

Le lancement de la campagne de communication "Gagnant / Gagnant" en Nouvelle-Aquitaine :

La préfète de région lance une campagne de communication dans les 12 départements en partenariat avec l'ADEME et l'ANAH.

Les objectifs :

- **faire connaître les aides** mises en œuvre par l'État pour financer les travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements,
- **inciter les bénéficiaires** à s'engager pour la rénovation énergétique.

Les bénéfices attendus :

- **réaliser des économies** d'argent,
- **améliorer le confort** de vie,
- **contribuer à la préservation** de l'environnement,
- **soutenir** l'économie locale.

MA PRIME RÉNOV'

logement individuel



France Relance
renforce

MaPrimeRénov'
de 2 Md€
sur 2021-2022

Tous les propriétaires occupants
sont désormais éligibles.

L'ANAH qui gère les dossiers a mis
en place une plateforme nationale
permettant aux ménages de
déposer leur demande :

<https://www.maprimerenov.gouv.fr>

Les ambitions nationales 2021 de MaPrimeRénov' ont fortement augmenté par rapport à 2020, avec un objectif de 500 000 dossiers engagés.

MaPrimeRénov' s'ouvre en 2021 à tous les propriétaires occupants, quel que soit leur niveau de revenus, aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriétaires.

Le montant de la prime est calculé en fonction du revenu des ménages et des travaux effectués.

Les ménages sont incités à effectuer des rénovations de qualité, avec la création de bonus et d'aides complémentaires :

- **Forfait rénovation globale** : 3 500€ à 7 000€ pour les ménages aisés
- **Bonus sortie de passoire thermique** : 500€ à 1 500€
- **Bonus pour l'atteinte d'un niveau de performance basse consommation** : 500€ à 1 500€

MaPrimeRénov' est d'ores et déjà disponible pour l'ensemble des propriétaires occupants et les syndicats de copropriétaires. Elle sera ouverte aux propriétaires bailleurs à partir de juillet 2021.

MaPrimeRénov' en 2020 en Nouvelle-Aquitaine :

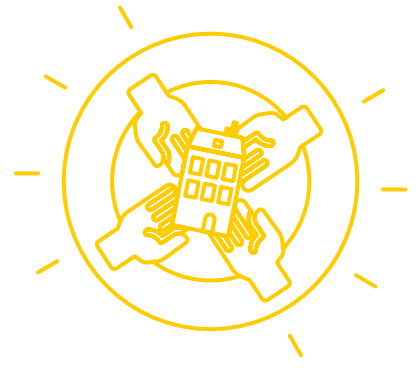
15 115 ménages bénéficiaires, pour un montant d'aides de 48,3 M€ correspondant à plus de 150 M€ de travaux.

En 2020, MaPrimeRénov' a permis de financer principalement des travaux simples consistant à intervenir sur les équipements de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation mécanique (84 % des dossiers).

	Nouvelle-Aquitaine
Nbre de logements rénovés	15 115
Part des dossiers engagés par des ménages très modestes	62 %
Montant aide MaPrimeRénov'	43,8 M€
Montant des travaux (TTC)	150 M€

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

des logements locatifs sociaux



**8 M€ en
Nouvelle-Aquitaine
pour rénover
733 logements
locatif sociaux
en 2021**



Le plan France Relance subventionne la rénovation des logements locatifs sociaux avec une enveloppe nationale de 500 M€.

La mesure finance à hauteur de **460 M€** sur 2 ans la **restructuration lourde de logements sociaux** (reconfiguration de leur typologie ou encore amélioration de l'accessibilité des logements) couplée à une **rénovation thermique globale**, avec une ambition renforcée en matière de performance énergétique.

Un appel à projet national « MassiRéno » doit également permettre de déployer des **solutions industrielles innovantes** et intégrées pour la rénovation énergétique, afin que les bâtiments parviennent à une consommation nette d'énergie nulle, voire positive. Cette mesure ambitionne de parvenir à une échelle de projets plus significative en France, en massifiant le procédé. L'enveloppe dédiée à cet appel à projets sera d'un montant de **40 M€**, pour rénover jusqu'à **10 000 logements**.



Une programmation 2021 en Nouvelle-Aquitaine établie à partir des critères du cahier des charges du ministère du logement :

Deux enquêtes successives réalisées en 2020 en lien avec les services de l'Etat (DDT et DDTM), les délégataires des aides à la pierre et les bailleurs sociaux ont permis de pré-identifier un vivier d'opérations.

Un cahier des charges national lancé le 11 janvier 2021 soutient, par l'octroi de subventions aux organismes HLM et aux maîtres d'ouvrage d'insertion, des opérations de restructuration ou de réhabilitation lourde couplées à une rénovation thermique de logements relevant des étiquettes E, F et G du diagnostic de performance énergétique.

La priorité sera donnée aux opérations conduisant à sortir des logements des étiquettes F et G (dites « passoires énergétique »). Il prévoit également de retenir en seconde priorité, les opérations de rénovation thermique seule avec une étiquette énergétique F ou G avant travaux.

À ce stade, 42 opérations correspondent aux critères du cahier des charges national sur un potentiel de 252 opérations représentant environ 1000 logements.

Les dossiers de demande de subvention devront être déposés au plus tard le 31 mai 2021.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

des bâtiments publics



337 projets retenus pour une aide France Relance de 221 M€ en Nouvelle-Aquitaine

Contexte national :

Les bâtiments sont responsables du quart des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France. L'immobilier de l'État représente un parc d'une très grande ampleur : 97 millions de m² et 191 000 bâtiments. Dans ce contexte, l'État doit être exemplaire. Les opérations de rénovations énergétiques retenues dans le cadre du plan de relance ont donc 3 principaux objectifs :

environnemental

pour réduire ces émissions de gaz à effet de serre (GES)

économique

pour redynamiser le secteur du BTP affecté par la crise sanitaire

financier

pour réduire les coûts liés au chauffage de nos bâtiments

Après 2 appels à projets et à la sélection de 4 214 dossiers fin 2020, le plan France Relance a affecté 2,7 Md€ pour les opérations de rénovations énergétiques des bâtiments de l'État.

Contexte régional :

337 projets ont été retenus pour un montant total de près de 221 M€ en Nouvelle-Aquitaine. Ils concernent un large panel de bâti : bâtiments de bureaux des services de l'État (préfectures, directions départementales, directions régionales ...), des bâtiments accueillant du public (commissariats, gendarmeries, centres des finances publiques...) des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche (universités, organismes de recherches...), des bâtiments du CROUS ou encore des casernes, des locaux technique.

	Nbre de projets	Montant financier (M€)
Charente	16	1,38
Charente-Maritime	31	13,52
Corrèze	23	5,01
Creuse	9	0,40
Dordogne	21	11,23
Gironde	98	126,90
Landes	18	5,99
Lot-et-Garonne	12	4,88
Pyrénées Atlantiques	41	10,76
Deux-Sèvres	12	1,63
Vienne	32	20,53
Haute-Vienne	24	18,43

organismes de recherches...), des bâtiments du CROUS ou encore des casernes, des locaux technique.

Tous les travaux devront être rapidement effectués et terminés avant fin 2023 afin de relancer l'économie locale. Ils couvrent l'ensemble des départements de la région sur 90 communes.

Les porteurs de projets sont sensibilisés pour faciliter l'accès à cette commande aux petites et moyennes entreprises locales du BTP.

Le suivi de l'avancement de ces opérations est effectué sous pilotage de la préfecture de région.

LE RÔLE DES PARTENAIRES ÉTAT

dans la rénovation énergétique



La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine

La préfète de région pilote le déploiement de France Relance à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Elle porte la politique de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics issue de France Relance. Elle assure la répartition des objectifs et crédits auprès des services déconcentrés.

En tant de déléguée régionale de l'Anah, la préfète de région s'appuie sur la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour piloter la programmation régionale des aides de l'Anah dont les aides à la rénovation énergétique, pour déployer et animer la politique d'amélioration de l'habitat et la connaissance du parc privé. Elle approuve le programme régional d'efficacité énergétique de la région Nouvelle-Aquitaine

L'ADEME (agence de la transition écologique)

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Il pilote le déploiement du programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) basé sur les certificats d'énergie. Ce programme apporte un financement au service public de la performance énergétique de l'habitat mis en place et cofinancé par la Région Nouvelle-Aquitaine, désigné porteur associé du SARE.

L'ANAH (agence nationale de l'habitat)

Le Gouvernement a confié à l'Anah le pilotage du volet rénovation énergétique du parc privé de France Relance. A ce titre, l'Anah pilote et déploie MaPrimeRénov'. Elle instruit au niveau central les aides MaPrimeRénov' pour les particuliers.

Les délégations locales de l'Anah (DDT-M et délégataires des aides à la pierre) instruisent les demandes « MaPrimeRénov' Copropriété » qui s'adresse à l'ensemble des syndicats de copropriété. Elles continuent d'instruire par ailleurs les aides aux travaux en approche globale dans le cadre du programme Habiter Mieux, dédié aux propriétaires occupants modestes et très modestes et aux propriétaires bailleurs sous condition de louer à un loyer abordable.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



CONTACTS PRESSE

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine
Bureau de la communication interministérielle
Sophie BILLA / Agathe NOUGUÉ

Tél : 05 56 90 60 18 / pref-communication@gironde.gouv.fr

 [@PrefAquitaine33](https://twitter.com/PrefAquitaine33) |  [/PrefetNouvelleAquitaine33](https://www.facebook.com/PrefetNouvelleAquitaine33)

ADEME Nouvelle-Aquitaine
Sylvain KRUMMENACHER

Tél : 05 56 33 80 24 / sylvain.krummenacher@ademe.fr